



**EMBELLIR**

# DES ÉLIXIRS DE BEAUTÉ

Camomille, karité, thé vert...

Du shampooing à la crème hydratante en passant par l'anti-rides, nous nous tartinons de végétaux. A tort ou à raison ?

« Les plantes sont des usines à molécules, à la base de notre pharmacie. Elles ont donc un intérêt en cosmétique », assure Sophie Leclere-Bienfait, responsable Innovation et développement pour les laboratoires cosmétiques Expanscience. « Tout dépend de leurs formes de préparation, d'utilisation et de leur concentration », nuance Robert Anton, expert auprès des autorités européennes pour les produits naturels et cosmétiques. « Aujourd'hui, deux types de produits s'opposent : ceux qui sont efficaces car ils présentent une cer-

taine dose de principes actifs et ceux qui utilisent les plantes comme argument marketing. » L'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) impose que les allégations mises en avant par les industriels ne soient pas trompeuses. Ils doivent donc pouvoir justifier des vertus présumées de leurs produits. Mais, contrairement aux médicaments qui suivent une procédure stricte pour obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM), là, les preuves ne sont pas standardisées : certains se contentent de la littérature existante, d'autres mènent des tests sur des échantillons restreints...

Et même lorsqu'un composé végétal donne des résultats, tout se joue dans sa concentration. Par exemple, un lait au beurre de karité devrait en contenir entre 5 et 8 % pour bien hydrater. Une crème à la caféine doit être composée de 5 à 10 % de principes actifs pour avoir une action amincissante. Les extraits naturels de café, guarana ou thé vert peuvent être enrichis par de la caféine,



A savoir

## A quoi correspondent les différents labels bio ?

- 1 **Ecocert « cosmétique biologique ».** Il assure que 95 % minimum du total des ingrédients sont naturels ou d'origine naturelle. Les 5 % restant doivent faire partie d'une liste très restreinte, conforme à la réglementation en matière de sécurité du consommateur. 95 % minimum des végétaux sont issus de l'agriculture bio. 10 % minimum du total des ingrédients sont issus de l'agriculture bio.
- 2 **Cosmebio « cosmétique bio ».** Ce label d'une association professionnelle française ne peut être apposé que sur des produits déjà certifiés bio par un organisme de certification, comme Ecocert ou

Qualité France (95 % minimum du total des ingrédients sont naturels ou d'origine naturelle et un pourcentage minimum des végétaux doivent être issus de l'agriculture bio).

3 **Agriculture biologique.** Pour les cosmétiques, ce logo est réservé aux huiles essentielles (HE) et aux huiles végétales (HV). Il certifie que les HE sont produites dans l'Union européenne et garantit un mode d'extraction mécanique des HV par pression à froid (pas de solvants, pas de raffinage, etc.).

4 **Charte BDIH.** Il insiste plus sur l'aspect naturel du produit que sur l'aspect bio.

Produits garantis sans OGM, sans matières issues de la pétrochimie, sans parfum ni colorant de synthèse, sans bases lavantes ou émulsifiants éthoxiliés. Seuls quelques conservateurs doux peuvent être utilisés. Les HE et les HV ne provenant pas de l'agriculture bio ne sont pas acceptées.

5 **Nature et Progrès.** C'est le label le plus restrictif. Les matières premières d'origine agricole ou végétale doivent obligatoirement être issues de l'agriculture bio. Les substances transformées d'origine naturelle ne sont tolérées que lorsqu'aucun ingrédient bio n'est disponible et ne peut pas remplacer leur fonction.







Chefferros/Onsby/Photomanstop

souvent récupérée des cafés décaféinés, pour augmenter la concentration de principes actifs. Problème : impossible de connaître les dosages précis de chaque ingrédient. « Ils ne sont pas indiqués sur l'étiquette, les industriels conservent leurs secrets de fabrication », commente Robert Anton. Seule obligation, l'étiquetage des produits selon l'INCI (*International Nomenclature of Cosmetic Ingredients*), qui liste les ingrédients par ordre quantitatif décroissant. « Si la plante arrive en dernière ou avant-dernière position, cela signifie qu'elle est présente à moins de 1 %, décrypte Catherine Bonnafous, auteur de *Cosmétiques bio à faire soi-même*. Vous pouvez reposer le produit sur son rayon. » Au final, la caféine devrait figurer en tête de liste pour que la crème ait un effet.

**Les constituants d'une plante** sont également utilisés pour leurs fragrances. Cependant, à 9 000 euros le kilo d'absolue de rose, pas question de l'utiliser à l'état naturel pour parfumer un gel douche. Les industriels utilisent donc des molécules chimiques identiques aux naturelles

pour recréer les arômes. Alors naturel ou synthétique, comment s'y retrouver ? « Là encore, rien ne l'indique clairement sur l'étiquette », déplore Catherine Bonnafous. Cependant l'auteur livre un indice : « S'il est écrit *flower oil* ou bien *root oil* dans les ingrédients, la plante se trouve à l'état naturel. » Sophie Leclere-Bienfait ajoute : « L'huile végétale est forcément naturelle. Jojoba, avocat ou encore tournesol, il est trop complexe et trop onéreux de reproduire ces mélanges en laboratoire. » Le beurre de karité utilisé dans les laits hydratants est donc naturel, puisque dérivant de l'huile présente dans les noix de karité. « Mais il ne faut pas affoler les gens, rassure Sophie Sophie Leclere-Bienfait. Les constituants purs de synthèse, rigoureusement identiques à ceux d'origine naturelle, possèdent les mêmes vertus qu'une plante pour vos cheveux ou votre peau. »

**5 à 8%**  
**DE BEURRE  
DE KARITÉ**

sont nécessaires dans un lait pour qu'il hydrate vraiment. S'il apparaît en fin de liste sur l'étiquette, cette proportion n'est pas respectée.



Fotolia